

Office national de l'énergie (n° 3)—Loi

Si je suis intervenu, c'est pour répondre au député de Longueuil (M. Olivier) qui a fait remarquer avec raison, dans le cadre d'un rappel au Règlement, que la Chambre doit débattre toute motion qui lui est présentée. Il a raison du point de vue technique. Le débat porte donc maintenant sur la motion de report de six mois qui vient de nous être présentée.

Toutefois, comme il s'agit d'une motion de forme, notre tradition veut que la présidence puisse céder la parole à tout député qui veut parler du projet de loi à l'étude dans le cadre du débat sur la motion de report. Je compte me montrer très conciliant au cours du débat, et je céderai la parole aussi bien aux députés qui veulent discuter de la motion que du projet de loi, à moins bien entendu que la Chambre, en décide autrement.

Je pense m'être fait suffisamment comprendre sur la procédure que nous allons suivre.

[Français]

M. Olivier: Monsieur le président, nous n'avons pas du tout de ce côté-ci de la Chambre l'intention d'interrompre le député de Joliette (M. La Salle) et surtout de le restreindre dans le débat, c'est tout simplement une clarification qu'on voulait. On ne désire pas que l'ordre de la Chambre soit modifié et l'honorable député de Joliette peut continuer.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): L'honorable député de Joliette a la parole.

M. La Salle: Monsieur le président, il est clair que mon amendement ne change absolument en rien la nature de la législation, si ce n'est que de reporter le bill à six mois. Et je voudrais évidemment ne pas faire perdre le temps de la Chambre, parce que je sais que d'autres députés ont des remarques à faire là-dessus, mais je n'insisterai jamais trop, monsieur le président, pour demander à tous mes collègues de la Chambre, de ce côté comme de l'autre, de tenter de faire un effort et d'accepter l'invitation que je lance parce que cette proposition répond à nos responsabilités et à un objectif, celui de trouver une solution et un compromis acceptable pour que toute législation soit acceptable aux provinces. Elle doit et pourrait l'être.

Et je pense que nous pourrions à ce moment-là faire la preuve, tant au Québec qu'à Terre-Neuve, que nous sommes conscients du dilemme dans lequel se trouvent les deux provinces, et nous solliciterons le ministre responsable et le gouvernement canadien de faire un effort spécial pour que le compromis se réalise et que l'objectif se concrétise. Je ne pense pas pouvoir ajouter tellement de commentaires, particulièrement vis-à-vis de cette législation aujourd'hui, mais j'ose espérer que je recevrai une réponse favorable de la majorité de cette Chambre sur l'amendement que j'ai déposé, parce que cet amendement représente une chance et une possibilité d'éviter encore une fois des problèmes importants et on sait que le contraire serait encore interprété dans ma province comme un outil de provocation vis-à-vis des milliers de Québécois conscients de cela, afin d'éviter ces problèmes. Si je m'en tiens aux propos du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources cet après-midi qui nous assure qu'il ne voudrait en aucun temps s'ingérer dans une question provinciale, j'ose espérer qu'il écouterait l'invitation que je lance, qu'il accepterait de retarder l'adoption de ce projet de loi de six mois et que durant ces six mois il y aura un exercice profitable pour tous les Canadiens, pour les deux provinces en cause et pour l'ensemble de la population canadienne.

• (1650)

[Traduction]

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je suis très content de pouvoir faire quelques observations sur le bill C-108. Je suis fort aise d'avoir pu entendre le discours du député de Joliette (M. La Salle). Je n'ai pas entendu tout ce qu'il a dit, mais j'ai très certainement entendu la dernière partie et je tiens à faire quelques observations là-dessus plus tard.

Mais tout d'abord, je voudrais rappeler la genèse de la participation du gouvernement fédéral à cet important projet d'hydro-électricité au Labrador. Bien entendu, il n'est pas question dans le projet de loi de l'actuelle exploitation hydro-électrique du Haut Churchill, les mégawatts étant acheminés jusqu'au marché new-yorkais et ailleurs par le biais du réseau électrique d'Hydro-Québec.

Les deux administrations hydro-électriques ont signé un contrat entre elles et d'aucuns prétendent que ce contrat est assurément injuste pour ma province. Je suis de cet avis. J'estime qu'il s'impose de le revoir. Il ne fait aucun doute que Terre-Neuve, en tant que propriétaire de l'hydro-électricité, ne reçoit pas sa juste part des bénéfices provenant de la vente de cette ressource. Il faut à tout prix réexaminer ce contrat et le modifier de façon à favoriser Terre-Neuve, quelles que soient les modifications qu'on y apportera. Le contrat tel qu'il se présente à l'heure actuelle est injuste pour ma province. Il faudrait le revoir et le modifier de façon à donner aux propriétaires de cette ressource leur juste part des bénéfices qu'elle rapporte.

Toutefois, à l'époque, le contrat avait été négocié non pas avec le gouvernement fédéral, mais bien par les deux gouvernements entre eux et, en fait, par les deux distributeurs d'hydro-électricité. C'est de l'histoire.

En tant que porte-parole du gouvernement national, je voudrais rappeler une conférence fédérale-provinciale qui a eu lieu il y a plusieurs années, et qui a été tenue dans l'ouest du Canada, si je m'en souviens bien. À cette occasion-là, le gouvernement fédéral a convenu de s'associer à la Lower Churchill Development Corporation. Le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve sont donc des associés dans cette entreprise. Nous sommes des partenaires égaux, même si nous ne sommes pas propriétaires de cette ressource. On entend dire parfois qu'il est très important d'être propriétaire des ressources. Toutefois, dans ce cas, même si nous ne sommes pas propriétaires des ressources en question, il est très clair que les fleuves appartiennent aux provinces et que la production de ces fleuves appartient elle aussi aux provinces sur le territoire desquelles ils coulent.

Le Canada s'est associé à cette entreprise parce qu'il a compris que la mise en valeur de cette ressource était nécessaire, non seulement pour Terre-Neuve et le Québec, mais en fait pour l'ensemble du pays, puisqu'elle représente une source d'énergie propre et renouvelable et que cette entreprise servait bien les intérêts du peuple canadien. Nous avons donc décidé d'unir nos efforts pour produire jusqu'à 10,000 mégawatts d'électricité sur le territoire du Labrador. Jusqu'ici, le gouvernement a investi de six à huit millions de dollars dans la Lower Churchill Development Corporation, essentiellement pour mener à bien les études techniques et la prospection des marchés. Ce genre d'étude est nécessaire avant d'élaborer tout